



La Charte de l'UDB

Charte d'adhésion adoptée le 29 avril 2000
à Ploemeur / Planvour

- **Article 1:** L'Union démocratique bretonne (UDB) est un parti politique qui rassemble les Bretons d'origine ou d'adoption et les amis de la Bretagne conscients de l'existence du peuple breton. L'UDB agit pour la reconnaissance des droits du peuple breton au niveau de l'Etat français, de l'Union européenne et des instances internationales.
- **Article 2:** L'UDB agit dans l'ensemble de la Bretagne et milite pour sa réunification administrative.
- **Article 3:** L'UDB agit pour la construction d'une Europe fédérale et solidaire des peuples et des régions
- **Article 4:** L'UDB agit pour les droits culturels du peuple breton, notamment le droit effectif pour tout Breton d'accéder à la connaissance de son histoire, de sa culture et des langues de Bretagne.
- **Article 5:** L'UDB agit pour que la Bretagne soit dotée d'institutions autonomes et des moyens de son développement.
- **Article 6:** L'UDB condamne toute forme de dégradation de la personne humaine, notamment le racisme, le fascisme et les totalitarismes de toute nature. Elle oeuvre pour l'établissement d'un régime résolument démocratique tant sur le plan individuel que collectif.
- **Article 7:** L'UDB situe son action politique dans le cadre du débat démocratique, excluant tout recours à des moyens violents.
- **Article 8:** L'UDB affirme la primauté de la personne humaine et du travail sur le capital et la nécessité d'une régulation et d'une orientation de l'économie de marché par la puissance publique et l'action citoyenne.
- **Article 9:** L'UDB affirme le rôle primordial des organisations syndicales et professionnelles et des associations pour plus de démocratie dans l'économie.
- **Article 10:** L'UDB oeuvre pour l'établissement d'une société solidaire, ce qui implique la redistribution des richesses entre individus, entre régions et entre peuples au niveau européen comme au niveau mondial.
- **Article 11:** L'UDB oeuvre pour un développement durable qui préserve l'avenir de la planète et des générations futures. Ceci suppose la démocratisation et le renforcement des structures internationales, tant européennes que mondiales.
- **Article 12:** L'UDB est solidaire des peuples qui luttent pour leur liberté politique, économique et culturelle.
- **Article 13:** L'UDB, hostile au militarisme, agit pour le désarmement généralisé et en priorité pour la dénucléarisation. Elle défend le devoir d'ingérence, sous le contrôle d'instances internationales démocratiques, pour mettre fin aux violations massives des droits de l'homme dans les conflits internationaux ou internes aux Etats.